

**Liste des produits de première nécessité (PPN) : alimentaire**

DENOMINATION DU PRODUIT	UNITE DE VENTE CONDITIONNEMENT	MARGE GLOBALE DE COMMERCIALISATION
<b>Viandes - poissons</b>		
- Cuisses de poulets entières congelées et quarts arrières de poulets congelés	Tout conditionnement	55 F CFP/kg
- Entrecôtes et rumstecks de viande bovine congelés	Tout conditionnement	40%
- Maquereaux au naturel ou dans leur jus en récipient hermétiquement fermés	Tout conditionnement	65 F CFP/kg
- Sardines, sardinelles et sprats ou esprints aux huiles végétales, à l'exclusion de l'huile d'olive, sans adjonction de légumes, plantes, fruits ou substances aromatiques, en récipients hermétiquement fermés (boîtes, verres,...)	Tout conditionnement	80 F CFP/kg
- Thon blanc local en morceaux frais ou congelé	Morceaux de thon blanc	Coefficient de perte de 1.8 Marge mareyeur : 200 F/kg Marge détaillant : 200 F/kg En cas de vente directe du pêcheur au détaillant, marge globale du détaillant limitée à 300 F/kg
- Thon rouge local en morceaux frais ou congelé	Morceaux de thon rouge	Coefficient de perte de 1.8 Marge mareyeur : 200 F/kg Marge détaillant : 200 F/kg En cas de vente directe du pêcheur au détaillant, marge globale du détaillant limitée à 300 F/kg
- Viande de porc local	Tout conditionnement	R.S.
<b>Laits - laitages et dérivés du lait</b>		
- Beurres frais avec ou sans sel	Conditionnements ≥ 100 g	110 F CFP/kg
- Beurres présentés en boîtes métalliques hermétiquement fermées	Tout conditionnement	90 F CFP/kg
- Fromages fondus obtenus exclusivement à partir de cheddar, autres que râpés, en poudre ou en tranches, conditionnés pour la vente au détail	Tout conditionnement	95 F CFP/kg
« - Laits en poudres, en granulés ou sous d'autres formes solides, autres que pour nourrissons, sans addition de sucre ou autres édulcorants, ainsi que les poudres à base de lait, autres que pour nourrissons, sans addition de sucre ou autres édulcorants, contenant ou non des nutriments (vitamines et minéraux), avec ou sans agents émulsifiants et antioxydants » (v1)	Conditionnement ≤ 1 kg	110 F CFP/kg
	Conditionnement de plus de 1 kg à 3 kg	75 F CFP/kg
	Conditionnement > 3 kg	50 F CFP/kg
- Laits infantiles de 0 à 12 mois (laits 1 <sup>er</sup> âge et 2 <sup>ème</sup> âge standard), hors laits particuliers et hors laits thérapeutiques	Tout conditionnement	210 F CFP/kg
- Laits longue conservation dit UHT en brique, qualifiés de laits demi-écrémé en application de la réglementation en vigueur, non sucrés ni parfumés ou aromatisés, ni enrichis (en vitamines, minéraux, ...)	Brique de 1 litre	33 F CFP/litre
- Yaourts nature non sucrés locaux	Exclusion des pots en verre	12 F CFP/ pot de 125 grammes de marge de détail
<b>Légumes secs et légumes en conserves</b>		
- Haricots secs, écosés, même décortiqués ou cassés destinés à la consommation humaine	Sachets ou en filets ≤1 kg	45 F CFP/kg
	Sachets ou en filets > 1 kg	35 F CFP/kg
- Légumes conservés autrement qu'au vinaigre : maïs en grains, petits pois sauf extra fins	Conserves en boîtes métalliques comprises entre 300 et 900 gr	45 F CFP/kg
- Lentilles sèches, écosées, même décortiquées ou cassées destinées à la consommation humaine	Conditionnement ≤1 kg	45 F CFP/kg
	Conditionnement > 1 kg	35 F CFP/kg
- Pois cassés secs, écosés, même décortiqués destinés à la consommation humaine	Conditionnement ≤1 kg	45 F CFP/kg
	Conditionnement > 1 kg	35 F CFP/kg
<b>Fruits et légumes, frais, entiers, non épluchés</b>		
- Aubergines produites localement	Tout conditionnement	35%
- Choux verts et choux blancs produits localement	Tout conditionnement	35%
- Concombres produits localement	Tout conditionnement	35%
- Courgettes produites localement	Tout conditionnement	35%
- Laitues (minetto, beurre, ...) produites localement	Tout conditionnement	35 %
- Navets produits localement	Tout conditionnement	35%
- Pota produits localement	Tout conditionnement	35%
- Taro produits localement	Tout conditionnement	35%
- Tomates entières, fraîches locales, à l'exclusion des tomates cerises	Tout conditionnement	120 F/kg marge de détail

<b>Céréales, pâtes</b>		
- Farine de froment (blé) ou méteil présentée en emballages d'un contenu de 2 kg ou moins	Conditionnements $\leq 2$ kg	30 F CFP/kg
- Pâtes alimentaires de semoules de blé non cuites, ni farcies ni autrement préparées, fabriquées sans adjonction d'ingrédients tels que légumes, oeufs, lait, aromates ou viandes (à l'exclusion des pâtes fraîches)	Tout conditionnement	60 F CFP/kg
- Pétales de maïs soufflés ou grillées nature	Tout conditionnement	260 F CFP/kg
- Riz semi-blanchi ou blanchi, à grains longs, non gluant, non parfumé, autre que le riz aromatisé	Tout conditionnement	18 F CFP/kg
<b>Préparations alimentaires</b>		
- Préparations de fruits finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants, en pot en verre n'excédant pas 250 grammes	Unité $\leq 250$ g	150 F CFP/kg
- Préparations de légumes finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants, en pot en verre n'excédant pas 250 grammes	Unité $\leq 250$ g	150 F CFP/kg
- Préparations à base de farine de malt contenant du cacao	Conditionnement $\leq 2$ kg	130 F CFP/kg
- Préparations alimentaires composées exclusivement de haricots blancs au naturel ou cuits dans une sauce tomate, présentées en boîtes métalliques hermétiquement fermées	Conditionnement $\leq 250$ g	15 F CFP/boîte
- Préparations alimentaires composées exclusivement de haricots blancs au naturel ou cuits dans une sauce tomate, présentées en boîtes métalliques hermétiquement fermées	Conditionnement $> 250$ g	40 F CFP/kg
- Préparations consistant en un mélange finement homogénéisées de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants, en pot en verre n'excédant pas 250 grammes	Unité $\leq 250$ g	180 F CFP/kg
<b>Autres produits alimentaires</b>		
- Biscuits de mer	Tout conditionnement	100 F CFP/kg
- Biscuits secs d'une teneur en sucre au plus égale à 1% et d'une teneur en sel au plus égale à 2%	Tout conditionnement	100 F CFP/kg
- Cafés instantanés non lyophilisés y compris les décaféinés	Tout conditionnement	390 F CFP/kg
- Eaux de source de production locale	Bouteilles de 1,5 l uniquement	15 F CFP/l marge de détail
- Huiles de tournesol, épurées ou raffinées destinées à l'alimentation humaine, conditionnées pour la vente au détail	Conditionnements $\leq 5$ l	35 F CFP/l
	Conditionnement $> 5$ l	31 F CFP/l
- Levures vivantes	Conditionnement $\geq 500$ g	45 F CFP/kg pour les boulangers ; 100 F CFP/kg pour autre destinataire
- Margarines à l'exclusion des margarines liquides	Tout conditionnement	110 F CFP/kg
- Poudres à lever préparées	Conditionnement $\geq 10$ kg	45 F CFP/kg pour les boulangers ; 100 F CFP/kg pour autre destinataire
- Sauces de tomates conservées en boîtes métalliques hermétiquement fermées	Conditionnement $\leq 250$ g	35 F CFP/kg
	Conditionnement $> 250$ g	30 F CFP/kg

**Liste des produits de première nécessité (PPN) : non alimentaire**

DENOMINATION DU PRODUIT	UNITE DE VENTE CONDITIONNEMENT	MARGE GLOBALE DE COMMERCIALISATION
- Moustiquaires de lit	Tout conditionnement	75%
- Ampoules à diodes émettrices de lumière (LED) d'une puissance inférieure ou égale à 8W	Tout conditionnement	30 %
- Blouses et surblouses à usage unique et médical répondant aux caractéristiques définies à l'article 1-4 de l'arrêté n° 297 CM du 23 mars 2020, modifié	Tout conditionnement, y compris vrac	30%
- Eau de javel de fabrication locale	Conditionnement inférieur à 3,5l	25 % de marge de détail
- Gants à usage médical répondant aux caractéristiques définies à l'article 1-3 de l'arrêté n° 297 CM du 23 mars 2020, modifié	Tout conditionnement, y compris vrac	30%
- Liquide pour vaisselle de fabrication locale	Conditionnement ≤ 1 l	20 % de marge de détail
- Masques répondant aux caractéristiques définies à l'article 1-2 de l'arrêté n° 297 CM du 23 mars 2020, modifié	Tout conditionnement, y compris vrac	30%
- Oxymètres de pouls relevant des dispositifs médicaux	par oxymètre	1300 F CFP
- Papier hygiénique de fabrication locale	Tout conditionnement	20 % de marge de détail
- Préparations pour la lessive du linge, en poudre, en copeaux ou toute autre forme solide sauf tablettes	Conditionnement compris entre 1 et 5 kg	35 %
- Préservatifs	Tout conditionnement	30%
- Répulsifs contre les moustiques contenant au moins l'un des principes actifs suivants à un taux supérieur à 19 % : IR3535, PMDRBO (citridiol), KBR 3023 (icaridine) et DEET	Tout conditionnement	50 %
- Répulsifs de fabrication locale contenant au moins l'un des principes actifs suivants à un taux supérieur à 19 % : IR3535, PMDRBO (citridiol), KBR 3023 (icaridine) et DEET	Tout conditionnement	25 % de marge de détail
- Savon de ménage de fabrication locale	Tout conditionnement	30 % de marge de détail
- Solutions et gels sans rinçage de nettoyage ou de désinfection, destinés à l'hygiène humaine quelle qu'en soit la dénomination de vente, répondant aux caractéristiques définies à l'article 1-1 de l'arrêté n° 297 CM du 23 mars 2020, modifié	Tout conditionnement, y compris vrac	30%
- Tests antigéniques de dépistage du SARS-Cov-2 par auto-prélèvement relevant des dispositifs médicaux	par test (boîte de 1 à 4 tests)	180 F CFP
	par test (boîte de 5 tests et plus)	120 F CFP